

COMMISSION DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU RENOUVEAU DE LA SOCIÉTÉ

Mercredi 02-05-2018

Question de M. André Frédéric à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "la prise en charge des violences sexuelles" (n° 24372)

André Frédéric (PS): Si nous dénonçons régulièrement les mesures prises par votre gouvernement à l'encontre des femmes, nous saluons la mise en place de centres multidisciplinaires pour la prise en charge des violences sexuelles.

La presse a relaté le cas d'une jeune femme victime de viol, qui n'avait pas été prise en charge complètement par un hôpital verviétois parce que, faute de moyens suffisants, les médecins légistes ne se déplacent plus la nuit.

Confirmez-vous la nécessité de pérenniser et d'étendre ces centres? Un budget est-il prévu? Dans l'attente, n'est-il pas indispensable de donner les moyens nécessaires aux centres de médecine légale et aux hôpitaux pour qu'ils puissent entièrement prendre en charge les victimes? L'utilisation du Set d'agression sexuelle (SAS) doit, selon nous, être possible dans tous les hôpitaux, or ce n'est pas le cas. Les formations en la matière se poursuivent-elles?

Maggie De Block, ministre (en français): L'État belge a signé et ratifié la Convention d'Istanbul et doit donc, en vertu de l'article 25, prendre les mesures nécessaires à la mise en place de centres d'aide d'urgence aux victimes de viol et de violences sexuelles. Cet engagement a été repris dans le Plan d'action national 2015-2019 de lutte contre toutes les formes de violence basées sur le genre. Fin 2017, trois centres ont été ouverts: à Bruxelles, Liège et Gand.

Pour l'évaluation de ce projet pilote, je vous renvoie à Mme Demir. J'attends moi-même cette évaluation avant de décider d'éventuelles initiatives supplémentaires, de fixer les modalités d'un financement structurel des centres, de décider de leur nombre et leur localisation.

En 2015, j'ai demandé que soit rédigée une *check-list* pour la prise en charge des victimes de violences sexuelles. Elle inclut les informations à propos du set "agression sexuelle" et de son utilisation correcte. Elle a été distribuée à tous les hôpitaux belges en 2015 et en 2017 après sa mise à jour.

Mes services ont organisé des formations continues sur le thème de la violence familiale. Le prélèvement correct d'échantillons à l'aide du set "agression sexuelle" en faisait partie.

Vingt-sept hôpitaux (soit environ un quart) ont participé à ces formations.

L'hôpital doit donner son accord pour les formations.

André Frédéric (PS): La ministre reconnaît l'importance du sujet. Je demanderai à Mme Demir où elle en est dans ses conclusions.

L'incident est clos.